# VILL INFOS





N° 69 3ème trimestre 2011

# Le Mot du maire



Nous voici déjà à la moitié de notre mandat et le conseil municipal a souhaité dresser le bilan des actions que nous avons menées depuis 2008.

# En ce qui concerne les travaux de voirie :

Nous avons terminé l'aménagement paysager de la RD 64 avec la création de parterres fleuris et la pose de jardinières, subventionné par le Conseil Général.

Suite aux dernières inondations et soucieux de parer le mieux possible aux risques dans le futur, l'accent a été mis sur le curage et l'aménagement des fossés dans toute la commune. Une aide de l'Etat nous a été accordée et a été complétée par une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire sénatoriale

Une partie du réseau des eaux pluviales a été remaniée dans la rue de la Pâturelle.

Dans le cadre du syndicat Force 8, la totalité de l'éclairage public a été revu (dernière tranche cette année).

De nouvelles lanternes ont été posées et les anciennes ont été dotées d'ampoules consommant moins d'énergie.

# Pour ce qui est des bâtiments :

La toiture de l'église et la toiture de la mairie ont été entièrement refaites y compris la petite avancée donnant sur la cour de l'école ainsi que celle des toilettes de l'école. En même temps, la grosse cloche de l'église a été réparée et un nouveau cadran d'horloge éclairé a été posé.

Des accès pour personnes à mobilité réduite ont été réalisés devant la mairie et l'église.

Ces travaux ont été subventionnés par le Conseil Général avec un complément de la réserve sénatoriale, de la Fondation du Patrimoine et des dons de particuliers pour l'église.

La chaudière de la maire a été changée et nous avons obtenu une subvention de l'Etat.

A la salle polyvalente, un nouveau système d'alarme a été posé, l'électricité a été mise en conformité et de nouvelles portes ont remplacé les anciennes en bois qui étaient très abîmées.

### Les achats de matériel :

A la mairie, un nouveau photocopieur couleur, relié à l'ordinateur du secrétariat et qui fait fonction d'imprimante, a été acheté ainsi qu'une armoire blindée pour les archives.

Le personnel technique, dont les tâches sont de plus en plus étendues avec l'accroissement des lieux fleuris dans le village, a été doté d'outils plus performants : Une épareuse, un lève-palettes, un épandeur et une remorque pour le tracteur, un pulvérisateur sur chariot, une petite motobineuse, un broyeur à végétaux et dernièrement un lamier.

Nous avons fait aussi l'acquisition d'une nouvelle voiture communale, l'ancienne étant en bout de course.

L'ancienne cuisinière de la salle polyvalente, qui était très vétuste, a été remplacée par un nouveau piano plus adapté.

Pour les fêtes, nous avons fait l'acquisition d'une tente de réception.

# Projets en cours et futurs

Cette année, ayant obtenu des subventions du Conseil Général et du Conseil Régional, l'aire de jeux de la Folle Emprise est en cours de réalisation.

Nous avons déposé une demande de subvention auprès de l'Etat pour la réfection des fenêtres de la mairie (1er étage et côté école).

Nous avons fait l'acquisition d'une maison, rue du château, pour la réalisation d'un logement pour un employé communal. Les travaux d'aménagement intérieur qui seront réalisés en partie par une entreprise et en partie par les employés communaux, seront remboursés, par le montant de la location.

L'achat de cette maison sera compensé par la vente de la maison, rue du Mont Renaud.

Une étude est en cours pour l'aménagement de sécurité et l'embellissement de la rue du moulin du chapitre.

Après un appel d'offres, le marché de la maîtrise d'œuvre a été confié à la société BEIMO qui est chargée de monter le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général et par la suite, de suivre les travaux. Le dossier sera déposé à la fin de l'année 2011 et nous espérons beaucoup obtenir la subvention en 2012. Ces travaux d'un montant financier important devraient être réalisés en deux tranches.

Un dossier concernant la RD594 sera déposé dès que le Conseil Général décidera de refaire cette voie afin que les travaux soient réalisés en concertation.

La commune de Ville n'ayant pas d'autres ressources financières que les impôts locaux et les dotations de l'Etat qui, dans la conjoncture actuelle du projet national d'intercommunalité, ne vont pas aller en augmentant, nous ne pouvons réaliser nos projets que s'ils sont subventionnés afin de ne pas taxer plus durement les ménages, déjà fortement touchés par la crise économique.

Nous nous efforçons, néanmoins, de continuer à aller de l'avant.

# La mairie vous informe



### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en JUILLET, AOUT et SEPTEMBRE 1995 sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur seizième anniversaire. **Se faire recenser est obligatoire**. Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

# Mesures de vigilance en raison des risques d'incendie liés à la sécheresse

La situation de sécheresse actuelle a déjà provoqué de nombreux feux de végétation, voire de feux de forêt, dans certaines zones habituellement peu touchées et à déjà nécessité l'engagement d'importants dispositifs de secours.

Aussi, nous vous rappelons que les feux de branchages et de déchets dans le fond de votre jardin est formellement interdit.

Ne prenez pas le risque de provoquer un départ d'incendie qui pourrait se transformer en catastrophe non seulement pour vous mais aussi pour votre voisinage.

Dans le cas où vous seriez témoin d'un départ de feu : Informez les pompiers (18 ou 112) le plus vite et le plus précisément possible en indiquant le lieu, la nature de la végétation, les personnes et les habitations menacées, le point de rendez-vous pour les secours, votre numéro de téléphone. Ne raccrochez qu'après validation des pompiers.

Et surtout, gardez votre calme!



### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales de la commune auront lieu du 1er septembre au 31 décembre. Peuvent s'inscrire:

- Les personnes de nationalité française, âgées de 18 ans au 28 février 2012 et jouissant de leurs droits civiques, pour la liste générale.
- Pour les listes complémentaires (municipales et européennes) toute personne ressortissante d'un état appartenant à la communauté européenne, âgée de 18 ans au 28 février 2012 et jouissant de leurs droits civiques.

Se munir de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour les jeunes qui viennent d'avoir 18 ans ou qui auront 18 ans au 28 février 2012, les inscriptions sont en principe automatiques et vous recevrez une confirmation de votre inscription de la mairie. Si vous n'avez pas reçu cette confirmation au 1er décembre 2011, il faudra venir vous inscrire vous-même au secrétariat de mairie.

Attention, quand vous changez de commune, l'inscription sur les listes de votre nouveau domicile, n'est pas automatique. Vous devez déposer votre demande au secrétariat de mairie.

Il est impératif de respecter les délais d'inscriptions, celles-ci sont closes au 31 décembre. Lorsque vous partez de la commune, il est souhaitable de venir le signaler en mairie et d'indiquer

votre nouvelle adresse afin que nous puissions vous contacter, le cas échéant.

ETAT CIVIL

# **Naissances**

Léa WALLOIS, le 2 juin

# **Mariages**

Jonathan DEVOS et Laurie GIL, le 11 juin

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# Réunion du 8 avril 2011

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon – Hallu - Valck - Trouillet - Avot - Gimaret - Brunel - Bonenfant - Delenclos - Loir – Lejop – Muchembled –Colinet formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: M. Talon, procuration à M. Barbillon - M. Cresson procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : M. Lejop

Compte rendu de la réunion du 4 mars 2011 adopté.

# Aménagement sécuritaire et d'embellissement -Maîtrise d'œuvre - Autorisation au maire pour signature du marché passé suivant la procédure adaptée

Le conseil municipal, vu:

- L'article 28 du code des marchés publics relatif aux marchés passés suivant la procédure adaptée
- Les articles L2122-21-6° et L2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales
- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 3 janvier 2011

Considérant

- Les offres reçues
- Le rapport rendu par l'assistant conseil
   Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- autorise le maire à signer toutes les pièces du marché suivant : BEIMO, pour un montant de 8 800.00 €HT
- donne délégation au maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéants, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

# <u>Installation d'un système de vidéosurveillance place de l'école et parking de l'église - Demande de subvention</u>

Le conseil municipal,

Vu les actes de dégradations répétés perpétrés sur la place Henri Potet (place de l'école) et sur le parking de l'église : casse systématique des panneaux de signalisation, atteintes aux véhicules garés sur la place de l'église, détérioration des parterres et des vasques fleuries, vols de plantes, dépôts de déchets sur la place près de l'entrée de l'école et dans l'abribus et la cabine téléphonique (bouteilles cassées, détritus divers...);

Vu le récépissé de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 14 mars 2011, de la demande d'autorisation d'installer un système de vidéosurveillance, déposée par le maire;

Vu le devis établi par la Société Périn d'un montant de 4 260.00 €HT;

# Décide à l'unanimité :

 de faire installer, après avoir reçu l'autorisation de Monsieur le Préfet de l'Oise, un système de vidéosurveillance permettant de visualiser les aires concernées. Cette installation permettra, soit d'identifier les auteurs de ces méfaits, soit et surtout, de les dissuader.

- D'accepter le devis établi par la société Périn pour un montant de 4 260.00 €Ht
- De demander une subvention à l'Etat au taux de 50 % du montant HT
- D'établir le plan de financement, comme suit :
- Montant des travaux HT : 4 260.00 €
- Subvention au taux de 50 % : 2 130.00 €
- Reliquat pris sur le budget primitif 2011 : 2 130.00 € Monsieur le maire est autorisé à signer toutes les pièces correspondant à cette affaire.

# Embauche d'une personne en contrat unique d'insertion

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, vu la charge de travail à réaliser sur la commune par les adjoints techniques, notamment en matière d'entretien de la voirie et des espaces verts, une convention a été signée avec le Conseil général de l'Oise pour l'embauche d'une personne en contrat unique d'insertion en tant qu'agent d'environnement et des espaces verts pour une durée de six mois à compter du 1er avril 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette embauche et entérine la signature par le maire, de la convention avec le Conseil Général et du contrat d'embauche.

# **Acceptation de recettes**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les recettes cidessous :

- 1 748.76 €de la société Groupama pour remboursement des dommages à la salle polyvalente, lors d'une tentative d'effraction en octobre 2010.
- -7.69 € de la SER pour remboursement d'un trop versé sur facture.

# <u>SERVICE ASSAINISSEMENT - COMPTE</u> <u>ADMINISTRATIF - Exercice 2010</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2010 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	53 658.41 €	3 855.29 €
RECETTES	46 659.72 €	115 784.65 €
RESULTAT	- 6 998.69 €	111 929.36 €

# <u>SERVICE ASSAINISSEMENT – Compte de Gestion</u> du receveur – Année 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour 2010 par le Receveur, visé et certifié sincère par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# SERVICE ASSAINISSEMENT - Affectation des résultats de l'exercice 2010

Le conseil municipal, considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement: 6 998.69 €

# **SERVICE ASSAINISSEMENT – Budget Primitif –** année 2011

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif de l'exercice 2011 du service assainissement comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	57 275 €	57 275 €
RECETTES	4 096 €	160 562 €

# Convention d'entretien des sentiers de randonnée sur le territoire de Ville avec la CCPN

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention à passer entre la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et la commune de Ville pour l'entretien des sentiers de randonnée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à cette convention et autorise le maire à la signer.

# Indemnité de logement des Instituteurs

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose un taux de revalorisation de 1.5 %, de l'indemnité de logement des instituteurs pour l'année 2011.

# **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire fait part de l'invitation de l'association
- « Les Galopins » à la kermesse du 21 mai.
- Pour les photos aériennes, une réunion spécifique aura lieu pour déterminer le choix des photos.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une fermeture de classe est envisagée par l'Académie au sein du regroupement de Ville-Suzoy-Passel. Des précisions seront données ultérieurement quant au choix de la classe qui sera fermée (probablement à Ville) et sur les actions qui pourraient être menées pour protester contre cette fermeture. Une étude sera faite concernant le mode et les charges de fonctionnement qui en découleraient.



# Réunion du 22 avril 2011

Présents : Mmes et Ms Barbillon - Hallu - Valck -Trouillet - Talon - Avot - Gimaret - Cresson - Bonenfant -Delenclos - Lejop - Muchembled -formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: M. Brunel, procuration à M. Valck - M Loir, procuration à M Trouillet - Mme Colinet, procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : M. Cresson

Compte rendu de la réunion du 8 avril 2011 adopté.

# Compte administratif 2010

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2010 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	433 480.14 €	119 898.14 €
RECETTES	715 066.06 €	64 071.54 €
RESULTAT	+ 281 585.92 €	- 55 826.60 €

# Compte de Gestion du receveur 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour 2010 par le Receveur, visé et certifié sincère par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

# Affectation des résultats 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2010 comme suit :

- Réserves (article 1068 de section d'investissement):106 889.60 €
- Report (article 002 de la section de fonctionnement): 174 696.32 €

# Taux des trois taxes

Le conseil municipal à 10 voix pour et 5 voix contre décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2011 qui sont donc fixés comme suit :

> - Taxe d'Habitation 19.81 - Foncier Bâti 35.13 - Foncier Non Bâti 89.68

# **Budget primitif 2011**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif de l'exercice 2011 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	520 875 €	365 599 €
RECETTES	721 857 €	365 599 €

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Réunion du 22 avril 2011-Suite -

### Demande de subvention aménagement de fossés

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention à l'Etat, au titre de la DETR, au taux de 30 % pour les travaux de réaménagement des fossés pour prévention contre les inondations.

# Restriction de circulation chemin des allées

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de limiter à 5 tonnes la circulation des véhicules sur une partie du chemin des allées, notamment sur le pont de la Divette.

# Autorisation de traverser le sentier du vieux château

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la traversée des camions de la personne qui est propriétaire des parcelles des deux côtés du sentier à condition que le chemin ne soit pas fermé à la circulation piétonne, et que la partie concernée soit aménagée et entretenue par l'exploitant de telle façon qu'il ne subisse aucun dommage et reste praticable.

# \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Réunion du 17 juin 2011

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon – Valck - Trouillet - Avot - Gimaret - Bonenfant - Delenclos – Lejop – Muchembled – M. Talon formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: Mme Hallu, procuration à M. Barbillon - M. Cresson procuration à M. Muchembled - M. Brunel, procuration à M. Valck - Mme Colinet, procuration à Mme Gimaret - M. Loir, procuration à M. Trouillet.

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 22 avril 2011 adopté

# <u>Elections de 3 délégués du conseil municipal et de 3</u> suppléants en vue des élections des sénateurs

Ont été élus délégués : Monsieur Philippe Barbillon – Monsieur Gilles Trouillet – Monsieur Dany Muchembled. Ont été élus suppléants : Monsieur Denis Valck – Monsieur Rémi Lejop – Madame Catherine Gimaret.

# Schéma départemental de coopération intercommunale

Vu la complexité du document adressé par Monsieur le Préfet de l'Oise, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de se donner plus de temps pour étudier le projet et donner son avis.

# Taxe d'Aménagement

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, la taxe locale d'équipement qui s'applique aux constructions et aménagements sera remplacée par la taxe d'aménagement et qu'il convient de délibérer pour maintenir cette ressource fiscale dans la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%.

### Acquisition d'un lamier

Le conseil municipal, après avoir étudié plusieurs propositions, décide, à l'unanimité, de réaliser l'achat d'un lamier pour le tracteur auprès des Etablissements Lefèvre de Chevrières (60), pour un montant HT de 7 327.80 € (TTC 8 764.05 €).

# Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 3 100 € provenant de la société d'assurance Groupama pour le remboursement des dommages au chêneau de la classe maternelle.

# Arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique

Le conseil municipal,

- Considérant l'accroissement des troubles et nuisances liés aux rassemblements d'individus s'adonnant à la consommation d'alcool aux abords de l'église, de l'école et des bâtiments publics;
- considérant les dégradations commises régulièrement sur les biens communaux ;
- considérant les différentes plaintes des administrés, des riverains et des chefs des établissements scolaires ;
- considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publiques et d'en prévenir les atteintes ;

Décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs au maire pour prendre un arrêté interdisant la consommation d'alcool aux abords des bâtiments publics et des aires de jeux, sauf autorisation exceptionnelle de buvette délivrée par le maire lors des manifestations festives.

# <u>Proposition de nom pour le stade d'athlétisme du Pays</u> Novonnais

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer le nom de « Stade Amélie Cazé » au stade d'athlétisme du Pays Noyonnais.

# L'ARRETE DU MAIRE RELATIF A LA CONSOMMA-TION D'ALCOOL SUR LA VOIE PUBLIQUE a été pris le 28 iuin 2011

Article 1 – La consommation d'alcool est interdite dans l'ensemble des aires de jeux de la commune : aire de jeux de la Folle Emprise- terrain de foot Ball près de la salle polyvalente ; aux abords des monuments publics : Eglise, Monument aux Morts, salle polyvalente, cimetière ainsi que dans un périmètre de 50 mètres autour des établissements scolaires, du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre, de 21 heures à 5 heures du matin.

Article 2 – Les associations qui, lors de manifestations festives, ont obtenu une autorisation exceptionnelle de buvette dûment signée par le maire ne sont pas concernées par cette interdiction.

Article 3 – Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions de la loi

Cet arrêté qui a été communiqué à la Gendarmerie de Noyon sera affiché dans tous les cadres de la commune ainsi que sur les lieux concernés.

# INFOS DIVERSES

# Permanences du Maire et des Adjoints 3ème trimestre 2011

	SAMEDI
M. BARBILLON	3 septembre
Mme HALLU	24 septembre
M. VALCK	10 septembre
M. TROUILLET	17 septembre

Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi doivent prendre rendez-vous en téléphonant au secrétariat

au 03 44 09 24 04 ou 09 79 09 50 34

# HORAIRES DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le LUNDI et le VENDREDI De 18h30 à 19h30 Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34

Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.

Vous pouvez aussi nous contacter par mail à l'adresse : mairie.ville@wanadoo.fr

Attention! En raison des congés annuels, le secrétariat de mairie sera fermé du 15 juillet au 15 août inclus. Pour toute urgence, contacter le maire ou les adjoints.



# Le vaccin Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR) est remboursé à 100 %

Le vaccin conte la rougeole, les oreillons et la rubéole est remboursé à 100 % pour les enfants âgés de 1 à 17 ans révolus.

L'Assurance Maladie prend en charge à 100 % les deux doses du vaccin ROR pour les enfants jusqu'à 17 ans révolus, et à 65 % pour tous les autres assurés. Pour bénéficier de la gratuité du vaccin, la procédure suivante est à respecter :

Votre médecin traitant doit vous prescrire le vaccin ROR sur une ordonnance séparée. Cette ordonnance doit comporter le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant concerné et la mention « vaccin ROR gratuit ».

Muni de votre ordonnance, allez chercher le vaccin chez votre pharmacien. Dans la plupart des cas, le pharmacien vous remet gratuitement le vaccin (sur présentation de l'ordonnance et de votre carte Vitale à jour). Si le vaccin ne vous est pas remis gratuitement, vous êtes remboursé à 100 % par votre caisse d'Assurance Maladie selon la procédure habituelle.

Respectez bien le délai et les conditions de conservation indiqués sur l'emballage du vaccin.

L'INJECTION PEUT ÊTRE EFFECTUÉE PAR VOTRE MÉDECIN OU PAR UNE INFIRMIÈRE, SUR PRESCRIPTION DE VOTRE MÉDECIN.

VEILLEZ À CE QUE LE CARNET DE SANTÉ DE VOTRE ENFANT SOIT BIEN COMPLÉTÉ. LE NOM DU VACCIN, LE NUMÉRO DE LOT ET LA DATE DE CHAQUE INJECTION DOIVENT FIGURER SUR SON CARNET DE SANTÉ.

### DIRECTION DE LA PROTECTION ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

Service Santé-Environnement 52 rue Daire 80037 Amiens Cedex 1 Contrôle sanitaire des

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par : HERVE FLANDRIN

Tel: 03 44 89 61 36

Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - SYNDICAT DES EAUX DE VILLE PASSEL

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VILLE

MONSIEUR LE DIRECTEUR - LYONNAISE-DES-EAUX-FRANCE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

### VILLE PASSEL

Prélévement	00074189	Commune	VILLE
Unité de gestion	0104 VILLE PASSEL	Prélevé le :	jeudi 28 avril 2011 à 11h20
Installation	UDI 000716 VILLE	par:	HERVE FLANDRIN
Point de surveillance	P 0000000989 CENTRE VILLAGE	Type visite :	D2
I ocalisation exacts	ICENTRE VII I AGE		

Mesures de terrain	Résultats		Limites o	de qualité supérieure	Référence Inférieure	s de qualité supérieure
Température de l'eau pH Chiore libre Chiore total	14.5 7,10 0.46 0,52	*C unitépH ma/LC(2 ma/LC(2			6,50	25.00 9,00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET RÉCHERCE DE L'AISNE, BELLEU 0203

Type del'analyse : D2\_1 Code SISE de l'analyse : 00074138 Référence laboratoire : H\_11.3312.2

Références de qualité Limites de qualité Résultats Inférieure supérieure inférieure supérieure PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES Nitrates (en NO3) ma/L SD DD Nitrites (en NO2) <0.02 0,50 FER ET MANGANESE <10 Fer total
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M uo/I 200.00 5,00 pg/ Cadmlum <1 ua/l 5.00 <5 <0,010 Chrome total μg/I 50,00 Culvre ma/L 2.00 1.00 Nickel <5 20,00 ug/l <2 25.00 COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS Chlorure de vinyl monomère SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION <0,5 μg/l 0,50 Bromoforme 20 ua/l 100 00 Chlorodibromométhane 8,4 UQ/I 100.00 Chloroforme 4,1 100,00 ua/l Dichioromonobromométhane 6,8 μg/I 100,00 Trihalométhanes (4 substances)
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU 100.00 <0,010 Benzo(a)pyréne μg/I 0.01 Benzo/b)fluoranthène <0.010 ua/I 0.10 Benzo(q,h,l)péryléne <0,010 μg/I 0,10 <0.010 Benzo(k)fluoranthène 0.10 Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.) < 0.040 μg/I 0.10 <0.010 Indéno(1,2,3-cd)ovrène
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES 0.10 <0,1 μg/I 0,10 Epichiorohydrine

### DIRECTION DE LA PROTECTION ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

Service Santé-Environnement 52 rue Daire 80037 Amiens Cedex 1

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par : HERVE FLANDRIN

Tel: 03 44 89 61 36

Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - SYNDICAT DES EAUX DE VILLE PASSEL

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VILLE

MONSIEUR LE DIRECTEUR - LYONNAISE-DES-EAUX-FRANCE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

# VILLE PASSEL

Prélévement	00074188	Commune	VILLE	
Unité de gestion	0104 VILLE PASSEL	Prélevé le :	jeudi 28 avril 2011 à 11h15	
Installation	UDI 000716 VILLE	par:	HERVE FLANDRIN	
Point de surveillance	P 0000000989 CENTRE VILLAGE	Type visite :	D1	
l ocalisation exacte	CENTRE VILLAGE			

Mesures de terrain	Re	suitats	Limites d inférieure	le qualité supérieure	Référence Inférieure	s de qualité supérieure
Température de l'eau pH	14.5 7,10	*C unitépH			6,50	25.00 9,00
Chlore libre Chlore total	0.46 0,52	ma/LCI2 mg/LCI2				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET RECHERCE DE L'AISNE, BELLEU Code SISE de l'analyse : 00074137 Référence laboratoire : H\_11.3312.1 Type del'analyse : D1

	Rés	ultats		le mualité supérieure	Références Inférieure	s de qualité supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualt.				
Couleur (qualitatif)	0	qualt.		1		1 1
Odeur (qualitatif)	0	qualt.		1		1 1
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30	NFU				2,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact, aér, reviviflables à 22°-68h	1	n/mL				
Bact. aér. reviviflables à 36°-44h	1	n/mL		1		1 1
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/100mL		1		0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/100mL		0		1 1
Escherichia coli /100ml -MF	0	n/100mL		0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,20	unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION						
Conductivité à 20°C	720	u8/cm			180.00	1000.00
Conductivité à 25°C	805	µ8/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,050	mg/L				0,10

# Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00074188)

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique au regard des paramètres recherchés.

Signé à Beauvais le 20 juin 2011

Pour le Directeur L'ingénieur d'études sanitaires

C.MORCIANO



# PRÉFET DE L'OISE

Communiqué suite à l'arrêté du 23 mai 2011

# LA SITUATION DE SECHERESSE DU DEPARTEMENT APPELLE A UNE GRANDE VIGILANCE Un mois d'avril chaud et sec

Le mois d'avril et cette première quinzaine de mai ont été marqués par la persistance de la sécheresse avec notamment des températures supérieures de 4 degrés de la normale saisonnière en avril et des précipitations qui pour Beauvais avoisinaient un déficit de 95%. Les données de l'Oise sont similaires aux données nationales. Le déficit pluviométrique sur l'ensemble du département s'est renforcé. Le débit des rivières, directement lié aux précipitations, a continué de baisser sur tous les cours d'eau du département.

# La gestion de l'eau et la réalisation d'économies sont l'affaire de tous

La ressource en eau sur l'ensemble du département doit dès aujourd'hui être utilisée de façon raisonnée afin de prévenir des situations difficiles, déjà présentes dans certains secteurs économiques comme l'agriculture. Il est important de tous se mobiliser, collectivités, particuliers et acteurs économiques.

Chacun, dans son secteur, en gérant l'eau au mieux peut réduire sa consommation d'eau d'environ 20 % à l'image des performances de gestion atteintes par les activités économiques pendant les périodes difficiles.

Ces propositions ont été confortées lors de la commission nationale de suivi hydrologique, dite « Comité Sécheresse » du 16 mai 2011, présidée par Mme Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Ce type de phénomènes extrêmes risquant de se reproduire, l'amélioration structurelle de la gestion des ressources en eau est une priorité. Le Grenelle de l'Environnement a déjà permis d'adopter des mesures volontaristes, notamment : la récupération des eaux de pluie, la réutilisation des eaux usées traitées ou la réduction des fuites dans les réseaux. Ces mesures doivent s'accompagner d'une diminution des consommations.

# La situation du département de l'Oise appelle à une grande vigilance Le 29 avril 2011, le préfet de l'Oise prenait un premier arrêté de restriction de l'usage de l'eau. Celui-ci concernait le bassin versant de l'Automne. Aujourd'hui ce sont 4 bassins

l'eau. Celui-ci concernait le bassin versant de l'Automne. Aujourd'hui ce sont 4 bassins, représentant 18% des communes du département, qui sont désormais soumis à des mesures de restriction et 6 bassins qui sont placés en vigilance (42% des communes):

- **Situation de vigilance** pour les bassins du Thérain, de l'Avre, Noye-Trois-Doms, Haute-Somme, de l'Esches, de l'Ourcg, de la Bresle et de la **Divette**-Verse
- Situation d'alerte pour les bassins de la Celle-Evoissons, du Matz et de la Nonette-Thève
- Situation de crise maintenue pour le bassin de l'Automne

# Un nouvel arrêté préfectoral réglementant l'usage de l'eau dans le département de l'Oise a été pris par le préfet.

À titre indicatif, **pour les particuliers**, les sociétés et les collectivités situés dans l'une des communes concernées, les mesures de restriction concernent notamment :

- l'interdiction du lavage des véhicules sauf dans les stations professionnelles munies d'un système de recyclage et pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique et pour les organismes liés à la sécurité,
- l'interdiction de remplissage des piscines, des bassins et de plans d'eau,
- le report des travaux d'entretien en rivière,
- l'arrosage des jardins, des massifs floraux, des pelouses sont interdits entre 12 h et 18 h, et entre 10h et 18h sur le bassin de l'Automne.

Concernant l'usage agricole, on note, entre autre que l'irrigation des grandes cultures et des cultures légumières est interdite entre 12h et 18h pour les bassins en situation d'alerte, et entre 10h et 18h pour le bassin de l'Automne.

Compte tenu des conditions exceptionnelles de sécheresse, le ministre de l'agriculture a décidé le 11 mai 2011 que les agriculteurs peuvent dès à présent valoriser par pâturage et fauchage les parcelles qu'ils ont déclarées en gel dans le cadre de leur dossier PAC 2011, même pendant la période d'interdiction de fauchage. Toutefois, cette période d'interdiction reste valable pour le broyage, celui-ci ne constituant pas une valorisation fourragère.

# PEUR DE PARTIR EN VACANCES ?



# UPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous vous absentez durant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

Informations et coordonnées en ligne sur :

www.oise.gouv.fr

www.interieur.gouv.fr







ervice communication préfecture de police/DICOM

# Les Gais Ville à Joie

# Calendrier des rencontres du trimestre

Jeudi 7 juillet	Jeudi 28 juillet	
Jeudi 11 août	Jeudi 25 août	
Jeudi 8 septembre	Jeudi 15 septembre	Jeudi 22 septembre

Renseignements:
Madame Yvonne TALON:
03 44 09 24 14



# La Compagnie d'Arc

Le 9 avril Lilas Colinet est devenue roîtelette pour l'année 2011, à la 18ème flèche (9ème halte).

Le tir à l'oiseau pour les adultes s'est fait en deux manches.

C'est à la deuxième manche, 18ème flèche également (9ème halte) qu'Anne-Marie Louvigny est devenue reine.

Au tir de Salency, nous avons gagné quelques truites





A Chiry où 377 tireurs de 22 compagnies sont venus tirer, Lilas a remporté la coupe du meilleur noir des poussins et s'est classée 1ère.

Jean-Baptiste s'est classé 3ème, Savinien 1er, Anne-Marie 4ème, Catherine 5ème, chacun dans leur catégorie.

Au prix des Chevalières à Ville, Savinien sur une cible et Catherine sur l'autre ont fait la meilleure flèche.

Notre rendez-vous pour le prix du bouquet de Choisy-au-bac est fixé au 10 juillet à Rethondes.

# Dimanche 4 Septembre

# 19ème BROCANTE

Foire à Tout

ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES DE VILLE AU PROFIT DU CCAS

**AUTOUR DE LA SALLE POLYVALENTE** 



# Du côté du Comité des Fêtes



Du changement ...

Lors de son assemblée générale du 20 mai dernier, le comité des fêtes a élu son nouveau bureau :

Président : Monsieur Stéphane Dudomaine

Trésorier : Monsieur Michel Quenel Vice-trésorier : Monsieur Anthony Loir Secrétaire : Madame Mirella Dole

Madame Carole Crinon, Monsieur Jean-Michel Hallu et Monsieur Christian Denizart, chacun pour des raisons professionnelles et personnelles, avaient souhaité ne pas renouveler leur mandat.

Ils étaient en poste depuis 2001. Depuis 10 ans, grâce à leur motivation, leur énergie et leur enthousiasme, ils ont joué un rôle moteur dans l'animation du village et ils ont contribué à impulser une nouvelle dynamique au sein de la commune.

Carole, Jean-Michel et Christian restent néanmoins, membres du comité et seront toujours présents pour « donner un coup de main » quand il le faudra.

Remercions— les pour ces dix années d'animation et souhaitons bonne chance à la nouvelle équipe !

De la continuité ...

# FÊTE NATIONALE

# **MERCREDI 13 JUILLET**

À partir de 19h À la salle polyvalente REPAS sur RESERVATION

Tarifs : Adultes 13 € Enfants : 5 €

Suivie d'une soirée dansante avec sono

# **JEUDI 14 JUILLET**

9 heures

Cérémonie

aux monuments aux Morts
En présence des associations et
de la Vaillante de Chiry
Suivie de la remise des prix aux
enfants qui entrent en 6ème
et du verre de l'amitié,
à la mairie.

# FÊTE COMMUNALE

# SAMEDI 6 AOÛT

# 9 heures

Aubades et vélos fleuris (départ rue de la Pâturelle)

Sur le thème « Les vacances »

(Le papier crépon est à retirer chez

M. et Mme Denizart : 53, rue du moulin du chapitre)

12h – Repas des enfants qui ont participé aux aubades

17 h 30 : Remise des récompenses des vélos fleuris

# **DIMANCHE 7 AOÛT**

16h30:

Démonstration de sauts en parachute

Sur le terrain de foot Ball près de la salle polyvalente

21 h 30 ~ RETRAITE AUX FLAMBEAUX Rassemblement à la Folle Emprise

22h30: FEU D'ARTIFICE près de la salle

# LUNDI 8 AOÛT

16 h: Tours de manège gratuits pour les enfants de Ville



# Les nouvelles du Foyer Rural



# Ce qui s'est passé au printemps

# Samedi 2 avril

organisation d'un bal Picard avec le groupe Amuséon. Un grand moment de convivialité et d'échange. Le répertoire voyage des mélodies picardes à celles des régions celtiques jusqu'au centre France.

Nous renouvellerons celui ci en mars prochain.

# Week-end 1er mai

Les « Gros Mollets » n'ont pas manqué la traditionnelle randonnée pédestre avec hébergement en gîte. Une sortie sur les traces du film « les

Chtis ».





# Samedi 14 mai

de nombreux amateurs de pétanque s'étaient donné rendez-vous au concours. Cette journée a donné l'occasion de mettre en place le Challenge Bernard RI-CARD, en plus du concours.

# Dimanche 26 juin

journée détente et amicale où tous les adhérents des différentes activités de l'association se sont rencontrés pour passer un bon et agréable moment ensemble.

# La médiathèque

ouverte le lundi de 18h à 19h30 et le vendredi de 16h à 17h30.

Nos sympathiques bénévoles seront en vacances du lundi 11 juillet au vendredi 2 septembre inclus. Réouverture le lundi 5 septembre.

# **Programme d'automne**

Les activités (badminton, atelier danses et pédestre) reprendront fin septembre. Une information avec coupon d'inscription sera distribuée courant septembre.

# Samedi 15 octobre

l'après midi, un concours de belote sera organisé à la salle polyvalente. Inscriptions dès 14h et début du jeu à 14h30 Limité à 40 équipes soit 80 participants.

### Samedi 19 novembre

en soirée, un loto sera organisé à la salle polyvalente. Plus d'infos sur Vill' Infos d'automne 2011.

Le Foyer rural vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous en septembre.

Retrouvez nos infos sur notre site :

http://foyerruraldeville.hautetfort.com

Contact courriel: frv-asso@orange.fr



# LES GALOPINS

Ça y est l'année scolaire se termine sur un bilan très positif, toutes nos actions ont été menées à bien et nous en sommes fiers. Cette année encore, nous pourrons permettre à nos chers bambins de faire beaucoup de choses avec l'argent récolté.

Nous souhaitions tous vous remercier pour vos participations.

### Cette année nos actions ont été:

- La bourse aux jouets
- Les calendriers des enfants
- Les bulbes
- Le marché de Noël
- Les Chocolats de Noël
- Les grilles de Saint Valentin
- Les Plants de fleurs
- La Kermesse



Ces actions devraient être toutes reprises l'année prochaine, nous vous en ferons part dès la rentrée scolaire.

# A l'année prochaine et merci encore!

# Le bureau:

Présidente: DE COCK Ludivine 03 44 09 10 17
Secrétaire: CRESSON Cindy 06 19 83 72 22
Trésorière: GREMONT Corinne 03 44 09 38 45

Les Galopins



Le samedi 6 août Balade Astronomie « Sous un ciel étoilé »

Organisée par la CCPN Départ à 21h30 de la place de l'église de Ville. 6 km.

**Sortie gratuite** 

Après une balade en forêt, vous partirez à la découverte de la voûte céleste. Grâce à des télescopes, des jumelles, des cartes et des explications des animateurs d'Astrolab Antares, vous serez plongés dans le ciel profond et ses objets célestes. (prévoir une lampe de poche)

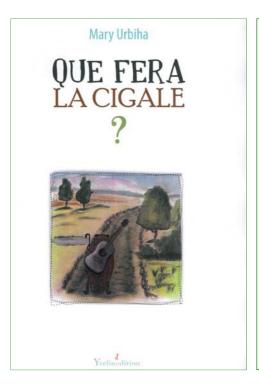
Inscriptions sur place 30 minutes avant ou au 06.21.65.09.14 ou 03.44.09.60.83 charlesetienne.allard@paysnoyonnais.fr

# Cancans et coin-coins

Quand la secrétaire de mairie de Ville n'est plus derrière son bureau, qu'elle rentre chez elle, certains d'entre vous pourraient penser qu'elle se sent désœuvrée.

Pas du tout! Seule, elle cultive son jardin secret : l'écriture.

Son dernier livre paru chez Yvelinédition est sorti en mai 2011.



Etre veuve, c'est, en plus de se débattre au quotidien avec son chagrin, devoir affronter le regard que les autres posent sur vous.

De tout temps et en tous lieux, la veuve a été montrée du doigt. Vieille, on l'a dépeinte comme une mégère acariâtre et cupide; jeune, comme une femme légère et calculatrice. Dans tous les cas, elle fait naître un sentiment de malaise autour d'elle.

Dans notre société de surconsommation du plaisir, elle représente tout ce qu'on voudrait fuir : la souffrance, la solitude, le désarroi et parfois, la misère. Aussi, la presse-t-on de rentrer rapidement dans le rang, de se fondre dans le moule qu'on lui a préparé, et chacun d'y mettre du sien en lui prodiguant ses conseils. Car une veuve, c'est dérangeant. A cause d'elle, on a tôt fait de se retrouver treize à table.

Illustration de couverture : Raymonde Carrière

# Points de vente :

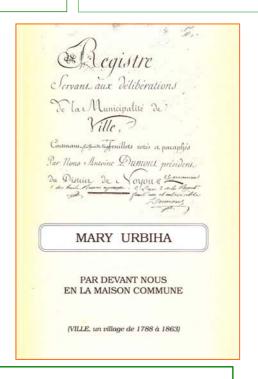
- Auprès de l'auteur :
   Mary Urbiha
   400, rue vieille
   60400 Baboeuf
   mail :
   queferalacigale@free.fr
- Librairie Dallongeville
   -Gerboux à Noyon
- Site internet de
   Yvelinédition

Prix : 10 €

Et si l'histoire de votre village vous intéresse,

son livre sur la commune de Ville, écrit à partir des registres de délibérations de 1789 à 1863, est toujours disponible.

Prix: 15 € Vente uniquement par l'auteur.



Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Jocelyne Hallu - Denis Valck - Gilles Trouillet - Laurent Talon - Eliane Avot - Catherine Gimaret - Hervé Brunel - David Cresson - Vincent Bonenfant - Didier Delenclos - Christian Loir - Rémi Lejop - Dany Muchembled - Nathalie Colinet.

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE 5, rue de la mairie - 60400 Ville Tel 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - email mairie.ville@wanadoo.fr Site Internet : http://www.villinfos.fr